vinetur

Le CBP impose des normes de sécurité plus strictes aux importateurs officiels étrangers d’ici 2027

La règle incitera les entreprises à obtenir la validation CTPAT ou à faire appel à des courtiers en douane validés CTPAT avant le 5 janvier 2027

samedi 14 novembre 2026



Le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) durcit les conditions auxquelles les entreprises étrangères peuvent agir en tant qu'importateurs officiels aux États-Unis. Cette évolution pourrait contraindre de nombreux importateurs à revoir leurs procédures de dédouanement avant le 5 janvier 2027.

Dans une règle finale provisoire publiée au Federal Register le 6 novembre, le CBP a fixé ce qu'il qualifie d'exigences renforcées pour les importateurs officiels étrangers. Selon une mise à jour logistique publiée le vendredi 13 novembre par la Wine and Spirits Shippers Association (WSSA), un importateur officiel étranger devra généralement être validé au titre du programme CTPAT ou faire appel à un courtier en douane validé CTPAT.

L'importateur officiel est la partie légalement responsable de la déclaration en douane, du respect des règles et du paiement des droits et frais. Dans de nombreux cas, ce rôle est tenu par un importateur ou un distributeur américain, mais certaines chaînes d'approvisionnement reposent sur des structures dans lesquelles un fournisseur étranger ou une autre entité non américaine agit comme importateur officiel. La nouvelle règle n'interdit pas ces montages, mais relève le niveau de conformité exigé pour y recourir.

Le CBP a également ajouté trois nouveaux champs de données aux formulaires 3461 et 7501, les principaux formulaires utilisés pour la mainlevée des marchandises et le récapitulatif de la déclaration en douane, selon la WSSA, qui cite le message du CBP CSMS #70381183. L'association recommande aux entreprises qui ne savent pas si elles ont le statut d'importateur officiel, qui importent dans le cadre d'un montage faisant intervenir un importateur officiel étranger ou qui travaillent avec des fournisseurs étrangers agissant en cette qualité d'examiner la règle dès à présent.

La mesure entre en vigueur à titre provisoire, tandis que l'agence continue de recueillir des avis sur d'autres questions relatives à la divulgation des informations sur les chaînes d'approvisionnement. La WSSA a indiqué que la période de consultation sur l'avis préalable distinct du CBP concernant ces divulgations prendrait fin le 1er décembre.

La règle concerne de nombreux secteurs, mais elle pourrait avoir une importance particulière pour les importations de boissons. Certains domaines viticoles, distilleries et sociétés commerciales étrangères s'appuient sur des structures d'importateur officiel étranger pour acheminer leurs produits sur le marché américain. Ces entreprises, ainsi que les distributeurs et importateurs américains qui s'approvisionnent auprès d'elles, devront peut-être choisir entre demander la validation CTPAT, faire appel à un courtier en douane validé ou modifier leur structure d'importation. Cela pourrait entraîner des démarches de conformité supplémentaires, de nouvelles relations avec des courtiers et une hausse éventuelle des coûts d'importation de vins, de spiritueux ou d'autres boissons.

Cette évolution intervient alors que les importateurs doivent déjà composer avec un environnement commercial plus incertain. Dans la même mise à jour du vendredi 13 novembre, la WSSA a indiqué que le Bureau du représentant américain au commerce avait finalisé une prolongation de deux mois de la suspension des frais maritimes prévus par la section 301 pour les navires construits en Chine ou exploités par la Chine, repoussant l'échéance au 9 janvier 2027. L'association a précisé que les importateurs devaient néanmoins considérer le 10 janvier 2027 comme une date à prendre en compte, le gouvernement n'ayant pas encore décidé s'il prolongerait à nouveau la suspension ou prendrait une autre mesure.

La WSSA a indiqué qu'elle présenterait les nouvelles exigences douanières lors d'un webinaire le 17 novembre, consacré à ce qu'elle décrit comme une nouvelle ère du contrôle douanier. La séance portera sur la règle concernant les importateurs étrangers, les propositions relatives à la divulgation des informations sur les chaînes d'approvisionnement, les avantages du CTPAT, la hausse des contrôles douaniers ainsi que le traitement des CF29 et des avis de pénalité. Les intervenants seront William Ferrara, cofondateur et président de Harbour Island Consulting et ancien commissaire adjoint exécutif du bureau des opérations sur le terrain du CBP, et Alison Leavitt, directrice générale de la WSSA.